

AVIS PUBLIC

TENUE DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DU 18 JANVIER 2022 À HUIS CLOS (PANDÉMIE COVID-19)

AVIS EST DONNÉ à la population que conformément à la directive émise en raison de la pandémie Covid-19, les assemblées publiques ordinaires du conseil d'agglomération et du conseil municipal de Ville de La Tuque du mardi 18 janvier 2022 se tiendront à huis clos à compter de 18 h. Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée.

Les citoyens auront la possibilité de visionner les assemblées publiques en direct sur le média social Youtube via un lien disponible sur le site Web de la Municipalité. La présentation en direct débutera à compter de 18 h. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la Municipalité au www.ville.latuque.qc.ca/fr/vivre-a-la-tuque/seances-des-conseils. Les ordres du jour de ces séances seront également disponibles à cet endroit. La période de questions du public sera maintenue et les citoyens pourront adresser leurs questions aux membres du conseil par courriel à l'adresse conseil@ville.latuque.qc.ca avant et pendant les assemblées. Veuillez noter que les questionnements à l'intention des membres du conseil pourront toujours leur être adressés après le 18 janvier à cette même adresse.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour toute question en lien à la présente, vous pouvez communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone 819 523-8200, poste 2143.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 10^e jour du mois de janvier 2022.



Jean-Sébastien Polier
Directeur général adjoint et greffier

**PUBLICATION SUR LE SITE WEB DE VILLE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 10 JANVIER 2022**